

Cotonou, le 22 janvier 2019

N° 004 / CENA/Pdt/VP/CB/DT3/SEP/D-COM/SP

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DES AGENTS ELECTORAUX DANS LE CADRE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU

28 AVRIL 2019

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives du 28 avril 2019 en République du Bénin, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), lance un appel à candidatures en vue du recrutement :

- des Coordonnateurs d'Arrondissement (CA) ;
- des Assistants de Coordonnateurs d'Arrondissement (ACA) ;
- et des Membres des Postes de Vote (MPV).

1. COORDONNATEURS D'ARRONDISSEMENT (CA)

⇒ PROFIL

- Magistrats en exercice ou à la retraite ;
- Greffiers en chef et greffiers encore en service ou à la retraite ;
- Administrateurs civils en fonction ou à la retraite ;
- Administrateurs électoraux ;
- Cadres de la catégorie A ou équivalent en fonction ou à la retraite.

⇒ DOSSIER DE CANDIDATURE

- une fiche d'inscription dûment remplie ;
- une copie légalisée d'une pièce nationale d'identité ou de la carte LEPI ;
- une copie légalisée d'une attestation de diplôme ou tout autre document officiel justifiant de l'appartenance du postulant à l'une des catégories socioprofessionnelles précitées.

2. ASSISTANTS DES COORDONNATEURS D'ARRONDISSEMENT (ACA)

⇒ PROFIL

- titulaire au moins du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

⇒ DOSSIER DE CANDIDATURE

- une fiche d'inscription dûment remplie ;
- une copie légalisée d'une pièce nationale d'identité ou de la carte LEPI ;
- une copie légalisée du diplôme requis.

3. MEMBRES DES POSTES DE VOTE

⇒ PROFIL

- titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
- être un cadre de la catégorie A ou B ou équivalent en activité ou à la retraite et résidant dans le département ;
- résider dans la commune de son centre de vote.

⇒ DOSSIER DE CANDIDATURE

- une fiche d'inscription dûment remplie ;
- une copie non légalisée de la pièce nationale d'identité ou de la carte LEPI ;
- une copie de l'attestation du diplôme requis.

4. DEPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés contre récépissé de dépôt, **du 30 janvier au 13 février 2019 de 9 heures à 17 heures précises** :

- au siège de la CENA ;
- auprès des équipes de la CENA installées au sein des Mairies.

Pour toute information, prière contacter la CENA, à travers son site web www.cena.bj ou les agents déployés sur toute l'étendue du territoire national.



Le Président de la CENA,




Emmanuel TIANDO